

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

370 € par participant

Soit 444 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Savoir calculer la superficie privative d'un lot de copropriété
- Connaître la jurisprudence et les conséquences de cette loi dans les transactions immobilières, les risques et les responsabilités qui en découlent en cas de mauvais mesurage

**PROGRAMME****Terminologie****Rappels sur la lecture d'un plan****Rappels des unités de mesure****Rappels de formules****Réglementation et évolutions****Les méthodes de mesurage**

- Les techniques de mesurage et la notion de superficies privatives

Cas pratique sur le terrain

- Embrasures de portes, enfilades, portes à galandage, escaliers, cages d'escalier, conduits et gaines techniques, poteaux et piliers, rampants, habillages et mobiliers, emmarchements, niches, alcôves...

Tests d'évaluation des connaissances**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

